

**Retraites :
Non à toute régression sociale !**

Toujours pas d'amélioration des conditions de travail sur le terrain en cette rentrée; elle est à 100 % celle de Hollande et Peillon, mais ne se présente pas sous de meilleurs auspices que la précédente : aucune remise en cause des « réformes » Chatel, poursuite du gel des salaires et de la crise du recrutement, et vote pendant l'été de la loi dite de refondation, lourde de menaces pour nos statuts et confirmant la volonté d'aller vers l'école du socle.

L'actualité est cependant dominée par le projet de nouvelle « réforme » des retraites, que le gouvernement et ses soutiens tels la CFDT s'évertuent sans vergogne à présenter comme quasi indolore et même faisant œuvre de justice !

Comme l'explique la FSU, nous sommes tous concernés, actifs et retraités.

Ces derniers vont être à nouveau ponctionnés, avec double peine pour ceux qui ont élevé trois enfants et plus, du fait de la fiscalisation de la bonification de 10% de leur pension.

Quant aux actifs, le nouvel allongement de la durée de cotisation, dans la continuité de la loi Fillon, au cœur du projet gouvernemental annoncé le 27 août, les frappe de plein fouet avec le passage à 43 annuités pour une retraite à taux plein. L'allongement ne commence pas aux calendes grecques mais en 2020, c'est-à-dire dans à peine plus de 6 ans ; ceux qui sont actuellement proches de la retraite savent ce que leur en coûtent les régressions imposées en 2003 et 2010. Concrètement, tous les collègues nés à partir de 1958, c'est-à-dire l'immense majorité, vont commencer à voir leur durée de cotisation augmenter, et ceux âgés actuellement de 40 ans et moins devraient cotiser 43 annuités ! Et ce, dans une période où l'entrée dans le métier est de plus en plus tardive. Faudrait-il travailler jusqu'à 68 ou 70 ans, ou partir plus tôt avec une retraite en peau de chagrin ? C'est totalement inacceptable !

Au plan national et en Côte d'Or, la FSU appelle, avec la CGT, FO et Solidaires, à une journée de grève et de manifestations le 10 septembre pour dire non à ce projet gouvernemental de régression sociale. **Le SNES 21 appelle les collègues à se mettre en grève et à manifester le 10 septembre. Toutes et tous, actifs et retraités, à la manifestation à 14 heures 30 Place de la Libération à Dijon !**

Le secrétariat départemental

**Alain Brayer, Isabelle Cheviet, Edith Danry,
Joëlle Desforges, Isabelle Farizon, Nicolas Néant**

**Spécial Côte d'Or n° 1 supplément n°1
au n° 83 de juin 2013**

Edito.....	P 1
Le Secrétariat départemental 21, Contacts.....	P. 2
Le B-A BA rentrée 2013 des établissements, Agenda de rentrée Pré-rentrée pendant les vacances.....	P. 3 & 4
Enquête DNB.....	P. 5
Enquête BAC BTS , retraites.....	P. 6 & 7
Tract FSU 10 septembre 2013.....	P. 8

LE SECRETARIAT DEPARTEMENTAL DE COTE D'OR 2013-2014 (S2 21)



De gauche à droite : Isabelle Farizon, Edith Danry, Joëlle Desforges, Isabelle Cheviet, Nicolas Néant et Alain Brayer.

QUI SOMMES-NOUS ?

☛ Alain BRAYER

Professeur de Technologie, Collège du Chapitre à Chenôve. Trésorier du S2 21. Responsable du groupe « Technologie » et co-responsable du groupe métier au S4 (niveau national).

☛ Isabelle CHEVIET

Professeur d'Espagnol, Collège Arthur Rimbaud à Mirebeau sur Bèze. Trésorière adjointe du S2 21. Fait le lien entre S2 et S3 (niveau académique). Chargée des personnels précaires, des questions de Langues Vivantes et de formation continue en Greta au S3. Commissaire Paritaire. Membre du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD).

☛ Edith DANRY

Professeur de Lettres Modernes. Collège Pasteur à Montbard. Chargée des questions liées au collège. Fait le lien entre le S2 et la FSU (Fédération Syndicale Unitaire). Membre du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD).

☛ Joëlle DESFORGES

Professeur d'Economie-Gestion retraitée. Membre des commissions académique et départementale de l'Action Sociale. Fait le lien avec le S1 des Retraités dont elle est secrétaire.

☛ Isabelle FARIZON

Professeur de Lettres Modernes. Lycée Jean-Marc Boivin à Chevigny Saint Sauveur. Chargée des questions liées au lycée. Responsable du site du S2 21. Membre du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD). Chargée de la diffusion des messages électroniques de la section départementale (S2 21) adressés aux syndiqués.

☛ Nicolas NEANT.

Professeur d'Histoire-Géographie, TZR. Rattaché au collège Jean Rostand de Quétigny, en poste cette année au collège Camille Claudel de Chevigny-Saint-Sauveur. Chargé des questions TZR en lien avec le S3 et des problématiques de début de carrière.

QUE FAISONS-NOUS ?

Le S2 anime la vie syndicale dans le département, fédère les initiatives des sections d'établissements, favorise la diffusion des informations, et impulse des actions.

Il s'appuie sur l'activité des sections déjà présentes dans les établissements et œuvre pour en créer de nouvelles, avec la volonté constante de coordonner leurs initiatives pour éviter l'isolement.

Il traite les questions individuelles des collègues, concernant l'exercice de leur métier, à l'exception des problèmes de carrière et d'affectation,

qui relèvent des compétences de la section académique (S3).

Le secrétariat se réunit tous les mardis après-midi au local du SNES et assure deux permanences par semaine (mardi matin et mercredi matin).

Il organise des assemblées générales ouvertes aux personnels des établissements (responsables de S1 ou autres collègues), et des stages de formation syndicale. Il se rend dans les établissements pour co-animer des heures d'information syndicale.

Il publie régulièrement des bulletins intitulés « SNES Côte d'Or » (couverture bleue) et des circulaires, où sont présentés des articles sur les sujets d'actualité qui touchent plus directement les établissements du département mais aussi le système éducatif.

Il renseigne un site internet spécifique S2 Côte d'Or, qui se fait l'écho des Sections d'établissements (S1), permet de suivre l'activité de la section départementale, archive les différents articles et informations publiées.

CONTACTS :

Téléphone : 03 80 73 64 00 (ligne directe)

Adresse électronique : snes21@dijon.snes.edu

Site :

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?rubrique26>

Accessible aussi en cliquant sur l'icône du département de la Côte d'Or à partir du site académique SNES Dijon

Permanence :

le mardi toute la journée .

N'hésitez pas à nous informer des questions relatives à votre établissement !

LE B-A BA DE LA RENTREE 2013 DANS LES ETABLISSEMENTS

Cahier de textes numérique

Il est obligatoire depuis la rentrée 2011 et remplace le cahier de textes papier. Le SNES conseille de le renseigner au minimum : sommaire du cours, travail donné, référence à un fichier plutôt que pièce jointe.

Circulaire parue au BO n°32 du 9/09/2010. Pour plus d'informations :

<http://www.snes.edu/Cahier-de-texte-numerique-ENT.html>

Complément de service

La quotité de service assurée dans un autre établissement pour atteindre son maximum de service est arrêtée par le recteur.

► Si le service est réparti sur 3 établissements, il est obligatoirement diminué d'une heure.

► Si le service est réparti sur 2 établissements situés dans 2 communes non limitrophes, la diminution d'une heure est accordée sur décision rectorale si le temps de déplacement atteint ou dépasse 2 heures hebdomadaires.

Conseil école – collège

La loi d'orientation crée un cycle CM1-CM2-6ème, dont la mise en place n'est pas obligatoire cette année. Le SNES invite les collègues à refuser toute mise en place éventuelle à titre expérimental.

Conseil pédagogique

Il est présidé par le chef d'établissement. Il n'y a aucune obligation pour les enseignants d'y participer.

Il est censé proposer le « volet pédagogique » du projet d'établissement. Son rôle est considérablement élargi en raison du décret sur la « gouvernance » des EPLE. Il sera réuni notamment sur l'organisation et la coordination des enseignements, les dispositifs d'aide et de soutien, sur les échanges linguistiques, sur la notation et l'évaluation des activités scolaires (article L-421-5 du code de l'Education).

Le Conseil Pédagogique reste cependant consultatif, il ne peut que formuler des propositions.

Le Conseil d'Administration est la seule instance décisionnelle.

Etat VS (ventilation de service)

Ce document récapitule précisément les différentes composantes du service. Il faut vérifier soigneusement sa conformité par rapport aux obligations de service et au statut avant de le signer. Nous contacter en cas de doute.

Heures de décharge statutaire

Suite à nos actions, les heures de décharge ont été maintenues, il s'agit donc de les faire respecter.

► Heure de laboratoire.

► Heure de préparation aussi appelée heure de vaisselle.

► Pondération : heure d'enseignement décomptée pour 1h15 en section de technicien supérieur et pour 1h30 dans le cas

d'un service en CPGE.

► 1ère chaire : minoration d'1 heure du maximum de service dû pour tout enseignant assurant 6 heures ou plus en classe de 1ère/ terminale ou STS.

Heures supplémentaires

Heure supplémentaire année (HSA) : 1 seule HSA peut vous être imposée. Il est important de refuser toutes les HSA au-delà de cette heure afin de mettre en échec la volonté gouvernementale de supprimer des postes.

L'HSA peut être refusée dans les cas suivants :

- raisons de santé (certificat médical)
- enfants en bas âge
- préparation d'un concours de recrutement ou travaux de recherche
- temps partiel et CPA
- complément de service dans une autre discipline.

Attention : depuis le 1er août 2012, les HSA ne sont plus défiscalisées, raison supplémentaire de les refuser.

Heure supplémentaire effective (HSE) : aucune n'est obligatoire.

HSE pour remplacement de courte durée : Ces HSE font l'objet d'un taux spécifique qui est supérieur d'un peu moins de 9% à celui d'une HSE normale.

Heures de vie de classe

10 heures annuelles sont prévues dans l'emploi du temps des élèves. Tout membre de la communauté éducative peut l'animer mais aucun texte ne permet de l'imposer autoritairement à quelque personnel que ce soit.

Heure d'information syndicale

C'est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas ! Dès la rentrée **REUNISSEZ-VOUS**. Si nécessaire, voir les précisions sur le site du SNES Dijon à l'adresse :

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1566>

Histoire des arts

Enseignée du primaire au lycée depuis 2008, l'HDA est maintenant évaluée dans le cadre du diplôme national du brevet. BO n°40 du 29 octobre 2009.

Chaque établissement dispose d'une grande liberté pour construire les projets et faire passer l'épreuve (voir article p.5), pourtant le DNB, comme son nom l'indique, est un diplôme national !

(Suite page 4)

LE B-A BA DE LA RENTREE 2013 DANS LES ETABLISSEMENTS

(Suite de la page 3)

Journée de carence

Elle sera supprimée, en principe à partir du 1er janvier 2014, par une décision législative. En attendant la prochaine loi de finance, cette mesure continue de s'appliquer.

Langues Vivantes

Groupes de compétences

L'enseignement des langues vivantes peut être dispensé en groupes de compétences indépendamment des classes et des divisions. Là où ils ont été expérimentés, le constat est toujours la même, la charge de travail est considérable et la dérive de les voir se transformer en groupe de niveaux est bien réelle. Ils ne sont pas obligatoires (article D312-17 du Code de l'Education), en dépit des incitations fortes à les mettre en place.

Globalisation des horaires

Attention : cette tentative de globalisation des horaires entraînerait une annualisation des services.

Nouvelles épreuves au baccalauréat

Le SNES revendique l'abandon de l'évaluation en cours de formation (ECF) et exige des épreuves terminales et nationales pour l'ensemble des séries.

LPC

Livret Personnel de Compétences composé de 7 rubriques qui constituent le socle commun. Le livret présente 3 bilans : à la fin du CE1, à la fin du CM2 et à la fin de 3ème.

Il est maintenu dans la loi de refondation de l'école. Ses modalités de validation ont été simplifiées lors de la session 2013 du DNB. Son contenu doit être revu par le ministère. Le SNES continue de demander la suppression du LPC

Note de vie scolaire

Elle est actuellement supprimée dans le texte de loi relative au DNB. Il n'y a donc aucune raison que certains chefs d'établissement tentent de la maintenir, il y a lieu de s'y opposer.

Professeur principal

La tâche de professeur principal relève du volontariat. La charge de travail du professeur principal s'est considérablement alourdie ces dernières années, notamment avec

l'introduction d'un entretien d'orientation pour tous les élèves de 3ème et de 1ère.

On ne peut imposer au professeur principal, pas plus qu'aux autres professeurs, des tâches spécifiques telles que : heure de tutorat, de soutien, de vie de classe, etc...

Socle commun

Introduit par la loi Fillon en 2005, il est composé de 7 compétences. Il est maintenu dans la loi de refondation avec l'ajout du mot « culture ». Le nouveau conseil supérieur des programmes aura à travailler sur la définition d'un nouveau socle et de nouveaux programmes.

Le SNES reste opposé aux concepts du socle commun et de l'école du socle qui sont une menace pour les statuts de tous et pour la qualité de l'enseignement, et est attaché à la notion de culture commune.

AGENDA DE RENTREE

→ Mardi 10 septembre

Grève et manifestation à 14 h 30, Place de la Libération à Dijon contre la nouvelle « réforme » des retraites.

→ Mercredi 25 septembre

Assemblée générale des sections d'établissements (S1) à 14 h 30 au SNES, 6 Allée Cardinal de Givry à Dijon

→ Mercredi 2 octobre

Réunion de rentrée des TZR du département à 14 h 30 au SNES, 6 Allée Cardinal de Givry à Dijon

☛ Inscriptions aux concours

2014

Concours externes, internes et troisième concours : du 10 septembre 2013 12 h au 22 octobre 2013 17 h.

Concours réservés : du 1er octobre 2013 12 h au 22 octobre 2013 17h.



PRE-RENTREE PENDANT LES VACANCES ?

Nous avons appris que certains établissements ont organisé une pré-rentrée le vendredi 30 août. Nous rappelons que les dates de rentrée sont fixées par arrêté ministériel et qu'y déroger crée des précédents gênants qui constituent une atteinte au respect des conditions de travail de tous.

Les personnels n'ont aucune obligation légale d'y participer.

Si vous avez été concerné(e), informez-en le SNES 21 : snes21@dijon.snes.edu

SYNTHESE ENQUETE DNB 2013

Concernant l'enquête sur le DNB (Diplôme National du Brevet) de la session 2013, les réponses émanent des collèges d'Echenon, Semur-en-Auxois, Mirebeau, Talant, Montbard, Seurre, Chevigny-Saint-Sauveur ainsi que des Lentillères, Clos de Pouilly et Champollion à Dijon, avec parfois plusieurs réponses pour le même établissement.

Histoire – Géographie : la majorité des réponses concerne cette épreuve . En effet, ce sont les épreuves de ces disciplines qui ont concentré un très fort mécontentement des collègues, qui, pour la plupart, reprennent les protestations formulées début juillet par l'Association des professeurs d'Histoire – Géographie :

- le contenu des épreuves est jugé « *inadapté, inadmissible* », en dehors du cœur du programme et portant sur des questions abordées en toute fin d'année scolaire, dans des conditions forcément très défavorables.
- les questions étaient mal formulées et ont été souvent mal comprises des élèves, ce qui a entraîné des révisions de barème de dernière minute et de toute façon insatisfaisantes ; du fait de l'ambiguïté de ces questions, les correcteurs avaient même pour consigne de donner des points à des réponses erronées! Nous partageons leur indignation !
- quant au sujet d'Education Civique avec ses questions sur Facebook ou Tweeter en lieu et place d'interrogations sur de réelles connaissances, il a été jugé « *pitoyable* ».

Leurs remarques et revendications :

Les collègues ont vu dans ces épreuves une négation du travail fourni tout au long de l'année et sont « *écoeurés* » de voir leur discipline ainsi « *déconsidérée et dévalorisée* ». Ils souhaitent revenir à des programmes de 3ème qu'il soit possible de traiter dans l'année ; revenir à la possibilité de choix donné aux élèves quant au sujet à traiter ; que les contenus de ces épreuves soient revus et les questions claires et sans ambiguïté ; ils refusent les injonctions visant à donner des points à des réponses inexactes.

Par ailleurs, et les remarques suivantes concernent aussi les autres disciplines, tous les collègues ayant répondu à l'enquête, sauf un, ont corrigé dans leur propre établissement, ce qui fait que la grande majorité d'entre eux ont dû corriger certains de leurs propres élèves. Nous dénonçons avec eux ces pratiques inadmissibles pour un examen dit *national*.

Quant à la rémunération de ces tâches, beaucoup de collègues n'avaient pas (ou pas encore) utilisé le fameux logiciel de déclaration de frais, certains le jugeant trop compliqué au point de renoncer ; deux collègues seulement ne rencontrent pas de difficultés avec ce logiciel. La rémunération relative à la session de l'an dernier, quand elle a eu lieu, est jugée très tardive et notoirement insuffisante.

En mathématiques, peu de réponses mais largement convergentes. Le contenu de l'épreuve était peu en rapport avec le programme de 3ème et davantage avec le « socle » mais ce sont les consignes d'évaluation (par compétences) qui ont surtout été critiquées et jugées floues, inapplicables, voire absurdes.

Les revendications :

Les collègues jugent les modalités d'évaluation à revoir. De plus ils ont dénoncé l'alourdissement de leurs tâches de correction par les multiples statistiques supplémentaires qui leur étaient demandées.

Français : les collègues contestent la pertinence des questions et l'imprécision des consignes de correction de la rédaction et soulignent la charge de travail inhérente à la discipline.

Les revendications :

Ils souhaitent une définition claire et un cadrage précis de l'épreuve qui doit être en rapport avec le programme de 3ème.

Histoire des Arts

Réponses de collègues de français, mathématiques, histoire-géographie, SVT et éducation musicale.

La synthèse des réponses fait apparaître les mêmes problèmes que ceux relevés lors de la session de l'an dernier. Ce qui domine, c'est toujours la très grande diversité des situations, tant pour les professeurs que pour les élèves.

S'il est souvent prévu une rétribution en HSE lorsque les épreuves se déroulent hors temps de service, ce n'est pas toujours le cas. Pour la majorité des réponses, soit il n'est prévu aucune rémunération, soit les collègues n'ont aucune information sur ce qu'ils percevront.

Les conditions d'organisation de l'examen sont aussi très diverses : le nombre de sujets à évaluer varie de 5 à 40. Parfois la liste des sujets n'a pas été communiquée à l'examineur.

Quant aux élèves, si la majorité ont préparé des dossiers au cours de l'année avec l'aide des professeurs, dans un établissement il n'y en avait pas. Un peu plus de la moitié d'entre eux n'avaient pas accès au dossier lors de l'interrogation. On observe les mêmes disparités concernant le tirage au sort ou l'absence de tirage au sort, sur un nombre de sujets variables, ce qui est source d'**inégalité de traitement entre les élèves**.

Remarques et revendications :

Cette année la moitié des collègues n'ont fait aucune remarque sur cette épreuve qu'ils subissent depuis maintenant plusieurs années ; parmi ceux qui en ont fait, si certains reconnaissent l'aspect intéressant des thématiques traitées, d'autres dénoncent aussi la lourdeur de la mise en place, le coefficient 2 (comparé au coefficient des autres épreuves) et revendiquent une harmonisation de cette épreuve, voire sa suppression.

Le SNES s'associe à ces dernières remarques et continue de contester en particulier le caractère local de ce diplôme dit national. Il s'agit là, comme pour le CCF (contrôle en cours de formation) devenu la norme en LP et l'ECF (évaluation en cours de formation) dont la part augmente en lycée général (cf. les épreuves de LV au bac), de remettre en cause subrepticement nos qualifications disciplinaires ainsi que le caractère national et la valeur des diplômes.

SYNTHESE ENQUETE BAC BTS 2013

Nous n'avons reçu que peu de réponses cette année (12), en dépit d'une relance. **Pourtant le syndicat peut bel et bien influencer sur le déroulement des examens.**

1. Aux niveaux départemental (S2) et académique (S3), nous pouvons transmettre au Rectorat les critiques et les propositions des collègues pour :

- le calendrier académique de certaines épreuves (oraux d'EAF et de LV par exemple)
- la répartition de la charge de travail des correcteurs et examinateurs
- les conditions d'exercice de leurs fonctions
- la distribution de la rémunération

2. D'autres éléments de l'organisation des examens dépendent des choix ministériels ; le SNES (S4) peut alors intervenir au niveau national s'il a connaissance des remontées du « terrain » concernant :

- le calendrier de la session
- la conception des épreuves
- le choix des sujets
- les taux de rémunération
- le respect de l'équité entre les candidats

Le temps pris à renseigner ces enquêtes n'est pas du temps perdu ! C'est un gain pour chacun car réfléchir à l'exercice de son métier, c'est se l'approprier et y trouver du sens, c'est aussi un gain pour tous, car ces enquêtes débouchent sur des revendications, parfois satisfaites !

Ainsi, depuis que le SNES a pris l'initiative d'une audience précoce (début Janvier) auprès du service des examens, des améliorations ont été obtenues :

- prise en compte de tout le vivier potentiel des examinateurs, avec le souci d'un tour de rôle rationnel (mais les IPR renvoient l'organisation faite par le service des examens)
- annonce plus précoce des professeurs en charge de l'examen avant l'arrivée des convocations
- réduction du nombre de candidats par jour pour les oraux d'EAF
- augmentation maximale du temps laissé à la correction des copies (+ 1 jour depuis quelques années)
- aménagement des modalités des nouvelles épreuves de langue (avec l'appui des IPR rencontrés en audience par le SNES)
- présence d'un mode d'emploi d'utilisation du logiciel de traitement des frais (Imag'In) joint à la convocation
- amélioration de situations particulières (correcteurs enseignants en collège convoqués pour le bac et le DNB par exemple) ...

Toutefois, il reste encore beaucoup de points à améliorer.

Voici donc les échos des enquêtes que les collègues nous ont renvoyées; qu'ils soient ici remerciés de leurs contributions.

CHOIX DES SUJETS

Le niveau des sujets d'écrit est inégal : considérés comme faciles, voire « simplistes » en anglais, espagnol, BTS IRIS et maintenance industrielle ; ils sont jugés « classiques » en Français (séries S et ES), maths (ES et S Sciences de l'ingénieur). En revanche, ils ont été trop difficiles et/ou mal conçus, en Français (séries techno), Histoire-Géographie, et SES : les médias nationaux ont relevé leur inadaptation au profil des classes ou aux programmes. En BTS électrotechnique, les sujets, apparemment non relus, comportaient des documents faux ou inutilisables.

Souhait : que les organisations représentatives des enseignants, dont le SNES, redeviennent des interlocuteurs écoutés et entendus pour la conception des programmes, des épreuves et des sujets.

CHARGE DE TRAVAIL

Pour la correction des épreuves écrites, moins de plaintes cette année. La charge est lourde (jusqu'à 135 copies en français) mais jugée supportable dans le temps imparti à condition de ne pas traîner. En revanche, les épreuves orales sont épuisantes (80 à 85 candidats en français, sur 7 journées à temps plein, dont 5 d'affilée. 4 jours non-stop en Langues/ expression orale).

Souhait : augmenter le nombre de correcteurs en proportion du nombre de candidats évalués, veiller à une alternance plus rigoureuse des examinateurs pour écrit/oral en français.

CONDITIONS DE TRAVAIL

La correction des copies à domicile, ou sur place avec l'aide des autres collègues, est jugée plus confortable que les conditions faites aux examinateurs d'oraux, qui doivent subir les disparités entre établissements, ceux-ci étant de plus en plus souvent responsables de l'organisation : en négatif, oublis de tiers-temps, de « loges », accueil inégal ; en positif, une salle de préparation gérée par un surveillant, qui permettait aux candidats plus de confidentialité et de calme, et aux examinateurs, plus de temps pour souffler entre chaque candidat !

Il y a eu un problème avec les copies de BTS non classées en français, non massicotées en BTS Electrotechnique, et portant la mention de l'établissement d'origine. Les collègues se sont plaints d'avoir dû évaluer leurs propres élèves (Langues) ou ceux de leurs collègues présents (BTS).

Souhait : revenir à un anonymat général et strict pour toutes les épreuves, prévoir des temps de pause pour l'oral et réduire la pause méridienne afin de raccourcir les journées d'interrogation pour les examinateurs. Pour les SES, faire de la spécialité une épreuve à part entière, ce qui permettrait une meilleure organisation du temps de l'épreuve pour les candidats (avec une pause entre le sujet de tronc commun et celui de spécialité), et une meilleure répartition de la charge de correction.

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

HARMONISATION ET EVALUATION

L'harmonisation plénière se fait toujours un samedi pour les langues, et oblige les collègues à venir à Dijon de toute l'académie pour une réunion peu constructive. Les réunions d'entente restreinte sont plus efficaces pour élaborer des barèmes de correction en concertation. Les collègues regrettent qu'il n'y ait pas d'harmonisation préalable pour les évaluations orales (Français, Langues). Pour l'écrit à la fin de la session, c'est difficile de revoir ses notes, même si en français, la proposition a été faite de relire mutuellement les copies en binôme. Les collègues de SES déplorent d'avoir dû transmettre à l'IPR des notes en cours de correction, car cela fausse la vision globale de la tâche. D'une façon générale, les mots d'ordre sont « bienveillance, indulgence, évaluation positive », mais il y a moins de pression directe sur les correcteurs de la part des IPR.

Souhaits : prévoir une harmonisation pour les épreuves orales (critères de notation, modalités d'interrogation), y compris entre langues : en allemand, exigence de réponses en allemand, alors qu'en espagnol, les réponses du candidat pouvaient être rédigées en français ! Revoir de toute urgence la grille d'évaluation de la compréhension orale et de l'épreuve écrite.

REMUNERATION

La rémunération de 5€ par copie est appréciée. Pour l'oral, l'indemnisation, quand elle existe, est très inférieure à celle de l'écrit, et jugée injuste.

Il est inadmissible que les collègues de BTS notamment, doivent avancer leurs frais pour pouvoir faire leur métier ! Le remboursement des frais de déplacement est injuste car calculé pour faire faire des économies à l'état, soit à partir du domicile de l'enseignant, soit à partir de sa résidence administrative !

Le Logiciel Imag'In est inégalement perçu par les collègues, certains le trouvant satisfaisant, d'autres « compliqué et difficile d'accès ». La hotline ne répond apparemment pas et il faut vérifier les informations pré-remplies : certaines missions ne sont parfois pas indiquées et il faut alors réclamer leur validation au Rectorat. Il est possible de revenir sur les années antérieures pour compléter ou corriger.

Souhaits : améliorer le fonctionnement du logiciel et le rendre plus ergonomique, rendre la rémunération plus claire sur le bulletin de paye et porter l'indemnisation des épreuves orales à la hauteur de celle des épreuves écrites.

En conclusion, en dépit de tous les dysfonctionnements notés, les collègues font preuve de beaucoup de souplesse et de capacités d'adaptation car ils demeurent attachés au maintien d'examens nationaux et anonymes. Il n'en demeure pas moins que l'Education Nationale doit résoudre les problèmes pointés, dont beaucoup portent atteinte à la nature même des examens et à la valeur des diplômes. Le SNES veillera à rappeler ses exigences en la

Si ces comptes rendus ont éveillé en vous des remarques, vous pouvez en faire part au S2 (snes21@dijon.snes.edu) avant l'audience consacrée aux examens, qui aura sans doute lieu en Janvier 2014.

NON A DE NOUVEAUX RETRAITS SUR NOS RETRAITES !



Les précédentes « réformes » ont déjà entraîné une baisse massive des pensions, de l'ordre de 35 %.

Dans les décennies à venir, un professeur certifié partira en retraite avec environ 900 € de moins que son homologue de la génération précédente, alors qu'il aura travaillé plus longtemps (au moins jusqu'à 62 ans) !

Les organisations syndicales de Côte d'Or CGT - FO - FSU - Solidaires

Il faut rompre avec les politiques d'austérité et imposer d'autres choix

Les organisations syndicales CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires se sont réunies sur les questions des retraites, de l'emploi, des salaires, de l'avenir des services publics.

Après la Conférence sociale et les concertations de l'été, le Gouvernement attend le mois de septembre pour donner les grandes mesures qu'il compte prendre. Ses premières déclarations inquiètent les salariés, les retraités et les demandeurs d'emploi d'autant que le calendrier imposé est très resserré.

Concernant les retraites, les organisations syndicales ont déjà largement fait part de leur analyse sur le rapport Moreau et des mesures qu'elles ne sauraient accepter : tout allongement de la durée de cotisation, l'opposition public/privé, la sous-indexation des pensions et des salaires portés aux comptes.

Pérenniser le système solidaire de retraite par répartition nécessite de réparer les injustices dues aux précédentes réformes. Il faut sortir des logiques qui ont diminué le niveau des pensions et créé des inégalités notamment entre les femmes et les hommes.

L'allongement de la durée de cotisation, déjà engagé, fixe des conditions inaccessibles

aux plus jeunes dont la durée d'étude, de formation, de recherche d'emploi est allongée par rapport aux générations antérieures.

Le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois. Il est urgent d'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose d'en finir avec le gel du point d'indice et de revaloriser réellement le SMIC.

Il est nécessaire de redonner confiance aux salariés, particulièrement aux jeunes générations dans le système de retraite solidaire.

Pour changer de cap et faire face à la situation, il faut rompre avec les politiques d'austérité.

➔ Pour ne pas laisser les propositions du MEDEF faire la loi et pour imposer d'autres choix au gouvernement, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires de Côte d'Or appellent les salariés avec leurs syndicats et sections syndicales à une journée nationale d'action interprofessionnelle avec grèves et à participer à la manifestation le :

10 septembre 2013 à 14h30

Place de la Libération à Dijon